

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :
9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER
☎ 05.56.73.29.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019
D10122019/153**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Serge LAPORTE, Jean-Marc SIGNORET, Gilles COUTREAU, Laurent PEYRONDET, Jean Bernard DUFOURD, Jean Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Pierre BOURNEL, Jean Luc PIQUEMAL, Jacques BIDLUN, Dominique FÉVRIER, Alain BOUCHON, Marie LASSERRE, Pascal ABIVEN, Barbara FRANCOIS, David LAFOSSE, Cyrille RENELEAU, Hervé CAZENAVE, Pascale MARZAT, Sylvie LAVERGNE, Bernard BESSAC, Gilles CHAVEROUX, Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG, Tony TRIJOLET, Marie-Dominique SAINT-MARTIN, Alfred AUGEREAU

ETAIENT REPRESENTES : Jean-Louis BRETON, (pouvoir à Franck LAPORTE)
Jérémy BOISSON (pouvoir à Laurent PEYRONDET)
Jean-Jacques LAOUÉ (pouvoir à Jean-Bernard DUFOURD)
Marie-Hélène GIRAL (pouvoir à Jean-Pierre DUBERNET)
Evelyne MOULIN (pouvoir à Xavier PINTAT)
Anne WISNIEWSKI (pouvoir à Tony TRIJOLET)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Véronique CHAMBAUD, Pierre JACOB, Isabelle LAPALU,

Membres suppléants remplaçants un membre titulaire

Membres suppléants :

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale MARZAT

Objet : **AUTORISATION DE DEPENSES EN 2020 DU ¼ DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2019**

Rapporteur : **Serge LAPORTE, 3^{ème} Vice-président**

Vote : **UNANIMITE**

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020, le Président peut être autorisé par le conseil communautaire, à engager ou à mandater, en section d'investissement, des crédits jusqu'à concurrence du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Ce dispositif a essentiellement pour but de ne pas interrompre des programmes pluriannuels ou de faire face à des dépenses imprévues.

Le détail est le suivant :

Article	Intitulé	Fonction	Montant ouvert en 2019	Montant demandé au titre des ¼ des crédits
2183	Matériel de bureau/ matériel informatique	020	50 000	12 000 €
2182	Matériel de transport	114	102 069 €	10 000 €

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à appliquer ce dispositif afin d'engager les investissements évoqués ci-avant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- APRÈS en avoir pris connaissance
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 28/11/2019, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OÙ l'exposé du rapporteur,

DÉCIDE :

- d'autoriser le Président à appliquer ce dispositif afin d'engager les investissements évoqués ci-avant.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote : Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT À SOULAC SUR MER, le 10 DÉCEMBRE 2019



LE PRÉSIDENT

Xavier **PINTAT**
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur Honoraire de la Gironde